



Pacs succession et conjoint survivant

Par **Joel BLANCHARD**, le **06/12/2018** à **17:40**

Bonjour,

Je suis veuf, père de trois enfants dont les deux derniers issus de mon mariage et propriétaire d'une maison que j'occupe avec ma compagne (depuis 3 ans) avec qui je vais me pacser très prochainement.

Que dois je faire pour lui permettre d'avoir l'usufruit de la maison et de son mobilier si je décède?

Merci de votre réponse

Bien cordialement

J.Blanchard

Par **youris**, le **06/12/2018** à **17:54**

bonjour,

vous devez établir un testament léguant à votre partenaire l'usufruit ou un droit d'usage ou d'habitation sur cette maison.

salutations